Les travaux publics ont reçu de vous une impulsion décisive et sans précédent ; ces populations qui avaient contribué de leurs deniers à la création des anciennes lignes de chemins de fer vont enfin par une juste réciprocité posséder de nouveaux moyens de transport et d'échanges.

Les beaux ports que la France doit à la nature et au passé vont, grâce à votre généreux concours prendre une extension qui leur permettra, à Dunkerque, à Marseille, d'entrer efficacement en lutte avec les plus grands entrepôts de l'Europe.

Les routes et canaux largement dotés, restaurés, agrandis ou créés compléteront cet admirable ensemble de voies et communications terrestres et maritimes.

A côté de l'outillage industriel et économique, vous avez eu le soin jaloux de réformer, de refondre l'outillage militaire et naval de la France, vous vous êtes montrés surtout préoccupés du personnel chargé, sur terre, sur mer, de la garde et de l'emploi de cet immense matériel.

La situation, en activité comme en retraite, de tous les officiers et de tous les soldats, s'est améliorée ; celle des sous-officiers a été et est encore l'objet de votre constante sollicitude ; le service de l'état a été réorganisé ; il vous reste, par le vote des projets de loi dont vous êtes saisis, à remanier la loi sur le recrutement, à organiser l'administration, à fixer les règles de l'avancement, et il est permis de croire que vous ne vous séparerez pas sans avoir mis la dernière main au grand œuvre de la défense nationale. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Vous avez pu accomplir un pareil programme grâce à l'admirable puissance du travail et de l'épargne du pays qui, depuis 5 ans, vous a rendu et au-delà, en plus values, les larges dégrèvements et impôt dans vous avez allégé chaque exercice.

Vous avez établi l'équilibre des budgets, doté largement tous les services publics et mis hors de pair le crédit de la France.

Des lois spéciales du plus grand intérêt pour les diverses branches de l'économie sociale, la réforme intégrale de nos tarifs généraux de douanes, la réforme postale et télégraphique, la fusion de ces deux services et une longue série de lois d'affaires resteront comme une preuve de votre activité, de votre compétence.

Enfin, en attendant de mettre par des lois les libertés publiques hors de toute atteinte, vous avez déjà assuré le droit de réunion ; la presse va sortir affranchie de vos plus prochaines délibérations et aussi la reconnaissance légale des associations professionnelles. (Applaudissements prolongés).

Cette carrière, si remplie, vous l'avez parcourue, au milieu de la paix la plus profonde, au dedans comme au dehors.

C'est surtout en ce qui touche le maintien de la paix au dehors qu'on peut dire que votre union avec le gouvernement et le pays a été inaltérable en dépit des assertions sans fondement. (Oui ! oui ! Applaudissements.)

Le monde entier sait que la politique extérieure de la France ne peut cacher ni des desseins secrets ni des aventures, c'est la garantie qui tient à la forme même de l'Etat, de la République où tout dépend de la souveraineté nationale et d'une démocratie au sein de laquelle la paix extérieure digne et forte est à la fois le moyen et le but du progrès démocratique. (Triple salve d'applaudissements.)

A l'intérieur, cette politique qui est la vôtre, ces réformes, ces résultats, ces espérances, vous permettent de vous présenter avec confiance au jugement du pays quel que soit le procédé de consultation que vous adopterez pour interroger le suffrage universel. (Applaudissements).

Depuis que vous siégez sur ces bancs, à plusieurs reprises et sous des modes divers, la nation a eu occasion de se prononcer sur vos actes ; elle a toujours vigoureusement sanctionné votre politique et ce n'est pas au lendemain des magnifiques élections que viennent d'accomplir les communes de la France qu'on peut contester de votre étroite communion d'idées et de principes avec le suffrage universel. (Très bien ! a gauche).

Je ne veux tirer qu'un enseignement de ces manifestations réitérées du pays en faveur de la République, c'est qu'il faut persévérer dans la voie où nous sommes entrés, c'est que pour répondre aux intérêts comme aux volontés de la France, il nous faut entourer la République que nous avons fondée d'institutions de plus en plus libérales et démocratiques.

LE BUDGET DE 1882

M. Magnin, ministre des finances, dépose le budget de 1882.

LES IMMEUBLES DE L'ETAT

M. Labuze présente une réclamation concernant la proposition de loi relative aux immeubles de l'Etat occupés par les congrégations religieuses.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Chambre fixe ainsi son ordre du jour :

Projets relatifs à l'inscription maritime; à la liberté de la presse; proposition Pioquet; proposition Labuze; proposition Naquet sur le divorce et projet de loi relatif aux pensions militaires.

La séance et levée.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier

Paris, le 21 janvier 1881.

Nous avons décidément besoin d'un fétiche ; voici la conclusion générale du discours prononcé par M. Gambetta, hier soir, au banquet du Tivoli Vaux-Hall. Il faut, en effet, avoir besoin de synthétiser la République dans une seule individualité, pour rattacher quelque importance à l'allocution adressée, hier, par le chef des gauches aux représentants des marchands de vin. D'abord cette allocution ne procède pas de la politique, même dans son sens, le plus restreint, elle ne relève que de la réclame électorale ou plutôt de la mission des agents électoraux de l'opportunisme à Paris dont elle était la conséquence. Je ne parlerai pas de la forme qui est particulièrement misérable, même reproduite par la *République française*. Le fond consiste dans des promesses faites aux marchands de vin de faire modifier la législation trop sévère à l'égard des sophistications, promesses où, par parenthèse, l'orateur s'est avancé beaucoup, non seulement comme président de la Chambre, mais au point de vue de la chimie légale. Ensuite, il se résume dans des considérations politiques relatives aux derniers scrutins municipaux, considérations que tous les lecteurs de la *République française* ont vu s'étaler depuis le 9 janvier dans les colonnes de ce journal.

En somme, si le discours du Tivoli Vaux-Hall démontre que l'opportunisme en est réduit, pour maintenir sa suprématie électorale à Paris, à des expédients incapables de tromper personne et qui trahissent la détresse, il n'est pas de nature à relever le prestige de l'orateur. M. Gambetta a, du reste, malgré son aplomb habituel, paru décontenancé par l'attitude des convives au moment où il devait prendre la parole.

Cette attitude ne provenait pas d'un sentiment hostile, mais simplement de l'excitation produite par des vins généreux et abondants. Le bruit était tel, les propos tellement accentués que le président du banquet avait exprimé l'intention, au moment du café, de ne rien dire. Il n'a fallu rien moins que les exhortations de ses amis de la table d'honneur, pour le décider à s'exécuter. Quand il s'est levé, il a fallu dix bonnes minutes au moins pour laisser s'établir un silence relatif ; et certaine impatience de l'orateur, notamment celle-ci: « Nous n'avons que faire de vos interruptions ; on n'a pas besoin de vous entendre ; » prouverait au besoin que tout n'a pas été rose, hier, dans le métier de Speaker au banquet des marchands de vins.

Après cela, il est très possible que le scrutin de la Chambre, qui, quelques heures auparavant, n'avait donné à l'ancien président que 262 voix pour sa réélection, soit 3 de plus que l'année dernière, alors qu'il comptait sur 300 suffrages au moins, lui ait porté sur les nerfs. Le fait est qu'on serait médiocre et maussade à moins.

Ce n'est pas sans peine, du reste, qu'après son discours, M. Gambetta a pu quitter la salle du banquet. Il lui a fallu donner la main à tous les convives, dont un grand nombre étaient échauffés à ce point, qu'on les a pu voir avec étonnement sortir dans la rue en habit noir sans pardessus et nu-tête par 3 dégrés au-dessous de zéro. Il était difficile, en effet, de reprendre ses paletots au vestiaire, où l'on se battait légèrement. C'était la faute des marchands de vins qui, cette fois, avaient oublié de baptiser la liqueur vermeille. Cette réflexion de la *Justice* résume, en effet, tout le banquet.

Je n'ai besoin de vous dire que la presse radicale et intransigeante s'appuie sur les 262 suffrages obtenus pour conclure à une diminution de l'influence opportuniste à Paris et dans les départements. Pour Paris, ce ne saurait être douteux, après les dernières élections. Pour la province, la chose pouvait être contestable avant le retour des députés de leurs départements, mais après ce retour et les résultats du scrutin présidentiel, aucun doute n'est possible. Ils avaient à affirmer la confiance dans la politique de celui qui s'intitule le chef du parti républicain en France, et cette confiance s'est traduite dans la réélection de ce chef comme président de la Chambre à une majorité relative.

Si une douzaine de membres de la droite qui ont voté, hier, pour M. Gambetta, joints à ceux qui ont opiné par bulletins blancs ou nuls se fussent abstenus, l'ancien président avec ses 262 suffrages, n'eût pas été réélu. Il eut fallu recourir à un second vote.

Plusieurs journaux étrangers parlent sérieusement de l'abdication du roi Georges comme une manière pour la Grèce de sortir de l'embarras où elle s'est mise par ses préparatifs belliqueux, alors que l'Europe entière doit manifestement la laisser seule entrer en guerre contre la Turquie. Mais cet expédient, en supposant qu'il soit adopté par M. Coumoundouros et ses amis, ne laisse pas que d'être assez complexe, attendu qu'en cas de déchéance les Hellènes sont tenus de payer un dédit au roi Georges.

Il est vrai qu'à la place du roi actuel, on mettrait sur le trône le duc d'Athènes, aujourd'hui prince royal. Mais il est mineur, et il n'est pas probable que son père se prête à l'installation d'une régence qui porterait un coup funeste à ses réclamations pour une indemnité, sans compter que dans les conditions où se trouve actuellement le royaume hellénique, un conseil de régence ne serait pas précisément facile à former. Il est vrai qu'il aurait en se transformant en république, un moyen tout trouvé pour manquer à ses engagements. Mais il paraît que, même pour nos opportunistes, la république n'est pas possible en Grèce ; c'est du moins ce qui résulte du langage actuel du moniteur du parti, qui ayant dû se renseigner à Athènes, ne parle sans doute qu'à bon escient.

La messe commémorative de l'anniversaire de la mort de Louis XVI a été célébrée ce matin sans incident, à la Chapelle expiatoire de la rue d'Anjou Saint-Honoré. Seul de la famille des Bourbons, le duc de Nemours était présent. On a remarqué MM. de Lareinty, Chesnelong, Buffet, le prince de Léon, le marquis de Dreux Brézé, Lippmann, etc. Par contre, les feuilles intransigeantes annoncent qu'une conférence-concert pour fêter l'anniversaire de l'exécution de Capet, dit Louis XVI, aura lieu ce soir, à 8 heures, salle Graffard, 138, boulevard Ménilmontant, sous la présidence du citoyen Trinquet.

Le marché a été lourd, aujourd'hui. Le 3 0/0 qui clôture à 84,12, est en baisse de 12 centimes ; l'amortissable fait 85,60, en baisse de dix centimes et le 5 0/0 120,25, en baisse de 10 centimes. Après Bourse, il fait 120,17. Ces résultats sont dûs uniquement à l'absence d'affaires sur nos rentes, car aucun bruit nouveau n'a été mis en circulation. L'italien clôture à 87,52 1/2. Le russe est comme hier, à 93 1/4, le hongrois un peu plus faible à 93 1/4. Le turc est à 13.07 ; l'Egyptienne à 357,50 et la Banque Ottomane à 543,75.

L'allocution de M. Gambetta, en prenant, aujourd'hui, possession du fauteuil de la présidence, est, sans contredit, plus important, au point de vue politique, que son discours d'hier aux marchands de vins. C'est du moins ainsi qu'elle a été jugée par les spéculateurs à l'issue du marché, qui en ont surtout retenu ce point principal dans la bouche de l'homme accusé de pousser à la guerre : « Que la Chambre actuelle achèvera d'accomplir sa tâche au milieu d'une paix profonde, qui n'est menacée par aucune aventure, et est garantie par l'esprit même du régime républicain. ».

Ce qui achève, au surplus, de prouver l'effet de ce discours, c'est le vote qui a ordonné son affichage dans toutes les communes de France.

On commente, d'autre part, dans le monde des affaires, comme impliquant une session peu chargée et partant assez courte, cet autre passage de l'allocution indiquant que la Chambre, avant de se séparer, émancipera la presse et sanctionnera le droit de réunion. Le silence gardé sur les autres points du programme parlementaire semble, en effet, corroborer cette interprétation.

D'après les bruits accrédités au Palais du Luxembourg, une assez vive conversation aurait eu lieu, aujourd'hui, dans les couloirs, entre M. Tirard et M. Feray, président de la commission générale des douanes. M. Tirard se serait plaint vivement de l'adoption par la commission du rapport de M. Pouyer-Quertier sur les souffrances de l'agriculture et se serait élevé avec force contre l'exposé des motifs du rapport, en ajoutant qu'il le combattrait à outrance. Le rapport de M. Pouyer-Quertier, qui est assez volumineux et se compose de 30 pages environ, contient de nombreux chiffres à l'appui de sa thèse protectionniste.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. Deleporte-Bayart, maire par intérim, procédera demain à l'installation du Conseil municipal nouvellement élu.

La mairie nous communique l'avis suivant relatif à l'enquête d'utilité publique sur le classement dans le réseau des voies publiques, de la rue des Arts prolongée.

Nous; Maire de la Ville de Roubaix.

Vu la délibération en date du 3 décembre 1880, votant le classement dans le réseau des voies publiques de la rue des Arts prolongée dans cette ville, et l'acceptation de la cession gratuite de la dite rue à la ville par les propriétaires riverains.

Vu les plans des lieux ;

Vu l'engagement souscrit par les propriétaires intéressés ;

Vu le mémoire explicatif dressé par M. le Directeur des Travaux municipaux ;

L'ordonnance règlementaire du 23 Août, 1835 ;

L'arrêté de M. le Préfet du Nord, du 29 Décembre 1880, qui soumet le projet aux formalités d'enquête d'utilité publique.

Faisons connaître :

Que le projet ci dessus sera déposé au Secrétariat de la Mairie, où les habitants pourront en prendre connaissance, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, pendant quinze jours, du 25 janvier courant au 9 février prochain.

Qu'à l'expiration de ce délai, les 10, 11 et 12 février, un commissaire se rendra à la Mairie de 2 à 4 heures du soir pour recevoir les observations ou réclamations qui seront présentées sur l'utilité publique du projet dont s'agit

Hôtel-de-Ville à Roubaix, 20 janvier 1881.

Le premier adjoint
faisant fonctions de Maire
DELEPORTE-BAYART

Le Maire de la Ville de Roubaix,

Donne avis que les rôles, des contributions foncières et des portes et fenêtres des cantons est et ouest, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

« Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. » (Loi du 21 Avril 1832, art. 28.)

« Ne sont point assujetties aux droits de timbre, les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 francs (idem.)

« Les demandes en remise ou modération pour pertes résultant d'événements extraordinaires, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'événement. — Les demandes en remise ou modération pour chômage de manufactures et usines, et pour inhabitation de maisons, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'année ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation (Résumé du 10 Mai 1849, art. 15.) »

Hôtel-de-Ville, à Roubaix. le 23 Janvier 1881.

Le 1er adjoint faisant fonctions de Maire,
DELEPORTE-BAYART.

Par arrêté du Ministre de l'intérieur.

M. Denis, commissaire de police à Fécamp (Seine-Inférieure), est nommé commissaire de police à Roubaix, en remplacement de M. Simon, appelé aux mêmes fonctions à la Flèche. (Sarthe)

M. Willaume, commissaire de police à Hazebrouck, est nommé aux mêmes fonctions à Boulogne.

Nous avons déjà parlé de la messe de *Requiem* à quatre voix mixte exécutée par la société chorale de Notre-Dame à l'obit solennel célébré dans cette paroisse pour S. E. le cardinal Régnier. L'auteur a eu l'heureuse pensée de dédier cette messe à la mémoire d'un pontife éminent que la ville de Roubaix s'honore de compter au nombre de ses enfants, et la société parmi ses fondateurs, Mgr Edouard Dubar. C'était un touchant hommage offert à l'honorable famille du prélat, et un témoignage de profonde gratitude envers l'un de ses membres, vice-président de la société chorale. En offrant à M. Ch. Dubar l'œuvre dédiée à son auguste frère, M. Dubrulle, au nom de la commission, lui adressa les paroles suivantes :

Monsieur le Président,

La société chorale de Notre-Dame est heureuse de pouvoir vous offrir ce faible témoignage de sa reconnaissance, pour l'intérêt que vous voulez bien lui porter, et pour le zèle dont vous lui donnez l'exemple. Elle croit vous être agréable, en associant aujourd'hui au souvenir de Notre archevêque, la mémoire d'un autre pontife que la société est fière d'avoir compté jadis parmi ses membres. Si vous le permettez donc, Monsieur le Président, cette messe sera dédiée à la mémoire de votre illustre frère, Mgr Edouard Dubar, évêque de Canathe. Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire, M. le président, pour reconnaître toutes les obligations que vous a la société chorale de Notre-Dame.

M. Ch. Dubar, profondément ému, remercia au nom du prélat et de sa famille, l'auteur et la société. Il leur dit combien il était touché de cet hommage rendu à la mémoire de son frère, et des sentiments d'affectueuse sympathie qu'on venait de lui exprimer, assurant qu'un lien nouveau l'attachait plus étroitement encore que par le passé à la société chorale, et qu'il serait toujours fier d'être à la tête de cette société roubaisienne qu'avait si brillamment exécuté et qui venait d'offrir à un évêque roubaisien cette messe remarquable, œuvre d'un artiste roubaisien.

Hier, à onze heures, a été célébrée à Notre-Dame de la Treille, à Lille, ainsi que nous l'avions annoncé, la messe anniversaire de la mort du Roi Louis XVI.

Il y a en effet 88 ans, à pareille date, que le roi-martyr tombait, sur la place de la Révolution, victime des Jacobins, les maîtres de cette époque sanglante. Le règne de la Terreur commençait.

L'enceinte de Notre-Dame de la Treille pouvait à peine contenir la foule qui était venue prier. L'abside même en était remplie. Dans les rangs serrés, nous avons remarqué toutes les notabilités locales du parti royaliste.

Deux quêtes ont été faites, pour les pauvres, puis, à la sortie, pour les écoles libres.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Nous apprenons à l'instant que M. Sadon de Roubaix, vient d'être nommé officier d'académie.

Nous pensons que cette distinction sera bien reçue de toute la ville : on sait avec quel talent M. Sadon a organisé notre école de tissage, et créé une méthode nouvelle, claire, simple, facile pour l'enseignement.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. René Hamoir, directeur des hauts-fourneaux du Nord, ancien député du Nord (arrondissement d'Avesnes), décédé le jeudi 20 janvier, à quatre heures du matin, à Maubeuge.

M. René Hamoir a succombé aux suites d'une chute faite à Paris, il y a une huitaine de jours.

Sur la demande de Me Duricz, avocat du journal le *Petit Nord*, de Lille, le procès intenté à ce dernier par l'honorable M. Bergerot, député de Dunkerque, a été remis par la Cour de Douai au 9 février.

La chambre syndicale des ouvriers serruriers-poêliers de Lille, organise, pour demain, 23 janvier, au bénéfice de deux familles malheureuses, une soirée musicale qui sera suivie d'une conférence par M. Charles Bonne, conseiller municipal à Roubaix.

Le gouvernement de la Banque de France dans le but d'accorder au commerce de plus grandes facilités, vient de prendre la mesure suivante :

A dater du 1er février prochain, les négociants ayant un compte-courant dans une des succursales de la Banque de France pourront, au moyen de *chèques endossables*, disposer du crédit de leur compte en faveur de toute personne ayant ou non un compte-courant avec la succursale du lieu de paiement.

Voici les dispositions fondamentales d'un décret paru aujourd'hui à l'*Officiel* sur la collation des bourses dans les établissements d'enseignement secondaire et spécial :

Les candidats aux bourses d'enseignement classique et d'enseignement spécial doivent justifier, par un examen préalable, qu'ils sont en état de suivre la classe correspondant à leur âge.

Les départements et les communes peuvent ouvrir un concours pour les bourses entretenues à leurs frais ; mais à la condition que les candidats aient préalablement subi l'examen réglementaire.

Les candidats aux bourses fondées par des particuliers doivent avoir subi l'examen réglementaire dans les formes déterminées par les articles 6 et 7, à moins que l'acte de fondation ne contienne une disposition expressément contraire.

Les candidats aux bourses entretenues par les départements dans les établissements secondaires libres, conformément à la loi du 10 août 1871, sont soumis au même examen.

C'est devant la Cour d'assises du Nord et non devant le Tribunal correctionnel de Lille, qui comparaîtront les individus arrêtés à Roubaix, comme les auteurs des nombreux vols de laine commis dans cette ville.

On sait que le nombre des prévenus s'élève à huit.

Un mandat d'arrêt vient d'être lancé par le Parquet de Lille, contre Catherine Caby, inculpée d'escroqueries, commises à Roubaix.

Par ordonnance de M. le juge d'instruction, M. L..., inculpé des fraudes électorales qui ont été signalées à l'Hôtel de Ville de Douai le 9 janvier dernier, est traduit devant le tribunal correctionnel de cette ville.

On lisait dans le *Memorial de Lille* d'hier :

Le nommé Danset, Joseph-Désiré Pierre, 2e canonnier conducteur au 15e régiment d'artillerie, condamné le 14 décembre 1880, par le conseil de guerre de la 1re région de corps d'armée, à la peine de mort et à la dégradation militaire, pour assassinat sur la personne du brigadier Raux, du même régiment, avait obtenu, par décision du président de la République, en date du 14 janvier 1881, une commutation de peine en celle des travaux forcés à perpetuité.

Ce condamné comparaîtra de nouveau aujourd'hui 22, à l'heure de midi, devant ledit conseil où il lui sera donné connaissance de la mesure d'indulgence prise à son égard.

Le lundi 24 du courant, le condamné sera conduit devant les troupes rassemblées sous les armes, au défilé des gardes montantes, pour y entendre la lecture du jugement le concernant et subir ensuite la dégradation militaire.

Après ces formalités, Danset sera mis à la disposition de l'autorité civile, chargée de lui faire subir sa peine.

On lit dans l'*Indépendant* de Douai :

A propos du cadavre dont nous avons annoncé la trouvaille sous la passerelle du Bois de Boulogne, un de nos confrères raconte :

Une scène pénible s'est passée aujourd'hui, vers une heure et demie, à la Morgue.

Avant-hier, on a retiré du canal près du Jardin Vaubau, le cadavre d'un jeune homme de 19 à 20 ans qui, ayant séjourné environ un mois dans l'eau, était complètement défiguré.

Il fut reconnu par ses parents adoptifs pour le nommé G. Delelis, coupeur chez M. Leleu, boulevard de la Liberté.

Or, ce matin, est arrivé de Douai un négociant, M. L..., dont le fils disparu depuis plusieurs mois, est sous le coup d'un mandat d'amener. Il a demandé à voir le cadavre. On l'a conduit à la Morgue où il a dit que c'était bien celui de son fils. Il y est retourné accompagné de M. le commissaire de police du 1er arrondissement et des parents de Delelis.

M. L... a encore dit que c'était son fils, qu'il le reconnaissait à ses vêtements, à quelques signes qu'il portait sur le corps, entre autres une brûlure.

Les parents de Delelis, au contraire, et plusieurs de ses camarades, ont parfaitement reconnu la cravate, la jaquette, etc.

De plus, le cordonnier a reconnu aux pieds du noyé les bottines qu'il avait confectionnées.

M. L... a fini par se rendre à l'évidence. Il a quitté la Morgue en pleurant et en disant à ceux qui l'entouraient : « Je m'attends tous les jours à trouver aussi mon fils sur une dalle de la Morgue. »

Un cheval attelé à un tilbury s'est emporté hier, en sortant de le cour de la gare.

Le cocher a été projeté sur la chaussée sans de trop sérieuses blessures.

Quand la voiture, elle a été brisée. Elle appartenait a M. Joire, banquier rue de Lille.

Le quartier du Lycée, à Lille, a été mis en émoi, hier, par un épouvantable accident.

Dans la matinée, Mlle Virginie Six, rentière, âgée de 83 ans, domiciliée rue des Oyers, 24, avait, pour se préserver du froid place sous ses vêtements une chaufferette en terre remplie de charbon de bois enflammé, lorsque vers midi, par suite d'un faux mouvement, qui fit trébucher la chaufferette, une étincelle en jaillit et enflamma les vêtements de la malheureuse femme.

A ses cris, les voisins accoururent de tous côtés pour lui porter secours. L'un d'eux, M. Leopold Daene, cabaretier, jeta sur sa victime plusieurs seaux d'eau et l'éteignit afin d'étouffer les flammes, mais pendant le court intervalle de temps qui s'était écoulé jusqu'à l'arrivée des voisins, le feu avait exercé ses ravages et cruellement brûlé Mlle Six, dont la partie inférieure du corps ne présentait plus qu'une horrible plaie.

M. le docteur Delaage, appelé à donner les premiers soins à la victime, a constaté des brûlure sprofondes et très dangereuses au bas ventre, aux jambes et aux mains.

L'état de la malheureuse femme est désespéré.

Un pénible incident s'est produit, hier, à la Morgue de Lille.

Un negociant de Douai dont le fils disparu depuis quelques mois, est sous le coup d'un mandat d'arrêt, avait cru reconnaître celui-ci sur les dalles de la Morgues.

Or, le cadavre qu'il prenait pour son fils était celui du jeune Delelis, coupeur chez M. Leleu boulevard de la Liberté, reconnu par ses parents et plusieurs de ses amis

Il fallut l'intervention de plusieurs personnes pour que ce malheureux père se rendit à l'évidence.

Lundi 24 janvier, à 7 h. 1/2 du soir.
Cours d'histoire de l'art industriel
Rue du Vieil-Abreuvoir.

L'art Pompéien. — L'architecture. — Les maisons riches ; leurs décorations, etc.

NOTABILITÉS COMMERCIALES
de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 8
Spécialité p^r Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections p^r Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
se recommande p^r la b^ne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 45, Roubaix. M^ons fondée en 1812.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE. SPÉCIALITÉ P^r MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-PACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries p^r Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMELIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et p^r de couronnes mortuaires

— Carvin. — Pendant l'une de ces dernières nuits, un ouvrier de la brasserie de M. Bernard, à Hénin-Liétard, a été victime d'un fâcheux accident.

On a fait récemment d'importantes réparations dans la maison qui touche la brasserie, et, pour sécher plus vite la maçonnerie, un fourneau plein de coke brûle nuit et jour.

Au lieu de faire son travail, qui consistait à emplir des rondelles, cet individu, nommé Mauger, Alexis, alla prendre une botte de paille à l'écurie, l'installa près du fourneau à coke, se coucha dessus et ne tarda pas à s'y endormir.

Deux heures plus tard, une étincelle sautait sur cette paille, y mettait le feu et avant que Mauger, à demi asphyxié d'ailleurs par la fumée, se fût éveillé, il avait reçu aux reins de très graves brûlures.

Ses vêtements continuaient à brûler sans qu'il pût les éteindre ; un de ses camarades, accouru à ses cris, eut l'idée de le rouler dans la neige et le débarrassa ainsi du feu.

Mauger a été porté à l'hôpital dans un état qui donne de sérieuses inquiétudes.

— Arras. — Un grand incendie a détruit cette nuit, vers onze heures l'un des magasins, dépendant des grands moulins de Blangy-lez-Arras.

Ce magasin appartenant à M. Morize Brasseur est occupé par M. Henri Piet qui en a fait un dépôt pour ses gros bois de moulin.

Il a été détruit entièrement avec tout ce qu'il contenait.

Perte 15,000 fr. Cause indéterminée. On suppose que le feu est venu d'une serre attenante et surchauffée.

— Avant-hier, le sieur Cagny, courrier-convoyeur des postes, à Hazebrouck, a été arrêté et amené à la maison d'arrêt d'Arras. Cagny était précédemment en résidence en cette ville où il aurait commis des escroqueries et faux en écritures privées.

Sa femme, inculpée de vol a également été arrêtée hier, à la descente du train de Doullens.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette affaire, dont l'instruction judiciaire est commencée. Cagny a subi hier un premier interrogatoire.

— Brebières. — Mardi dernier, un jeune homme de Baralle se présenta chez M. Descamps, armurier à Douai, rue St-Christophe, et lui demanda de la part de M. Demoulin, farinier à Brebières, cinquante cartouches chargées à plomb pour tirer les moineaux.

A quatre heures et demie, tout était prêt et l'envoyé de M. Demoulin partit, après avoir mis les cartouches dans une petite sacoche.

Depuis ce temps, il n'a plus reparu ; ses parents éplorés sont allés mercredi chez M. Descamps qui n'a pu leur donner d'autre renseignement.

— Ghyvelde. — Un incendie, dont la cause est demeurée inconnue, a consumé, ces jours derniers, une meule de lin, appartenant à M. Demersman.

Perte assurée, 1,100.

— Valenciennes. — Un incident d'audience assez grave a marqué vendredi dernier l'audience du tribunal correctionnel de Valenciennes.

On jugeait un repris de justice nommé Nestor-Jean Lebœuf, âgé de 21 ans, originaire de Lens, inculpé d'une audacieuse tentative de vol commise à Esquerchin, le premier novembre dernier, et de plus d'une filouterie dont il s'est rendu coupable à Valenciennes dans le courant de décembre.

M. Herbaux, substitut du procureur de la République, occupait le siége du ministère public. Sur sa réquisition, le tribunal prononça un jugement sévère et condamna Jean Lebœuf à un an et un jour de prison.

En entendant cette condamnation, Jean Lebœuf entra en fureur et se mit à outrager grossièrement l'honorable substitut.

M. Herbaux requit immédiatement contre le condamné l'application de l'article 222 du code pénal et le tribunal, faisant droit à ses conclusions, condamna Jean Lebœuf à une nouvelle peine de trois mois de prison qui ne se confondra pas avec la première.

— Saint-Omer. — Un facteur perdu et retrouvé ! Hier matin, le bruit courait en ville que le nommé Wils, facteur des postes, faisant la tournée de Saint-Omer à Zudausques, n'avait pas reparu le soir, ni au bureau, ni à son domicile ; tout faisait donc supposer qu'il s'était égaré dans les neiges et que, saisi par le froid, il avait dû succomber. — Dès la première heure, son fils aîné, accompagné de quelques amis, était parti à sa recherche, sans obtenir de résultat ; puis un peu plus tard la gendarmerie à son tour faisait aussi des patrouilles dans le but de retrouver les traces du facteur égaré. — Enfin, hier soir, on apprenait heureusement que Wils n'avait pas succombé comme on le redoutait, qu'après être sorti d'un fossé où il était tombé, il avait trouvé un refuge pendant la tourmente dans une ferme des environs, où il avait reçu la meilleure hospitalité.

— Houplines — La *cocotte* qui avait complètement disparu de notre région, vient de faire sa réapparition dans plusieurs étables. On compte à l'heure qu'il est de 25 à 30 cas dans diverses fermes. Toutes les mesures sont prises pour localiser le mal.

— Boulogne. — *Une bonne coquille !* — Dans son dernier numéro, la *France du Nord*, de Boulogne, revenant dans un nouvel article sur les élections du 9 janvier, écrit en parlant de prétendues nombreuses démarches faites par les prêtres... pour composer une liste :

« On avait demandé des adhésions, au cas » où les gros bonnets du parti jugeraient à » propos de combattre ouvertement la liste » républi*coine*. »

Républi*coine* !!!

Le mot est très joli et on espère qu'il restera.

— Dunkerque. — Hier matin, à sept heures et demie, le bureau du port fut averti qu'un sloop et it chavirée sur les Break-banks. Immédiatement on arma le canot de sauvetage qui partit au secours de ce navire en détresse. Vers midi et demi la corvette des pilotes rentra au port avec les six hommes de l'equipage de ce navire qu'elle avait réussi à sauver avec son canot. Plusieurs d'entre eux étaient contusionnés assez gravement. En même temps le remorqueur la *Mouche*, de Dunkerque, rentrait ayant à sa remorque le navire qui coula aussitôt arrivé près de la cale des pêcheurs.

C'est un bateau de pêche de la Compagnie française de Brest, attaché au port de Gravelines.

— M. Sadi Carnot, ministre des travaux publics, vient d'écrire à M. Bergerot qu'il s'est empressé de demander au rapport aux ingénieurs pour appliquer les meilleurs moyens de prévenir les inondations qui, depuis plusieurs années, ont affligé la contrée.

— Samedi soir, vers 8 heures 1/2, une épaisse fumée jaillissait des flancs d'un trois-mâts amarré dans le Bassin du Commerce : Le feu était à bord du navire *Marie* de Saint-Waast, capitaine Valette. Les appels du clairon eurent bientôt amené sur le lieu du sinistre les pompiers qui, plaçant une pompe sur un vapeur voisin du navire incendié, maîtrisèrent le feu en peu de temps. Les dégâts, fort heureusement, sont de peu d'importance, mais on frémit à la pensée du malheur qui aurait pu arriver, si, l'incendie se propageant, eût pris des proportions considérables et compromis la sûreté des nombreux navires ancrés dans le Bassin. La cause du feu est tout accidentelle, il a pris dans un dépôt de fagots situé dans la cale, et on suppose que, dans la journée, le novice du bord étant descendu aura laissé tomber une chandelle sur les bois.

ÉPHÉMÉRIDES

Samedi 22 Janvier. — *Saint-Vincent.* — 1738. Homologation de la bulle de canonisation de Saint Vincent-de-Paul.

Saint-Vincent-de-Paul naquit en 1576. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint un prêtre illustre par sa science et s'acquit surtout une grande réputation par sa charité inépuisable. Il fonda successivement l'hospice des enfants trouvés, l'hospice des pauvres vieillards et celui des galeriens de Marseille. C'est lui qui institua la congrégation des prêtres de la mission, dits pères lazaristes, et qui établit la communauté des sœurs de charité, qui sont connues dans le monde entier. Il mourut en 1660.

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 19 janvier. — Léonie Degottignies, rue de l'Avocat, 10. — Jeanne Carlier, rue des Longues Haies, 126. — Marguerite et Georges Furnière, jumeaux, rue de Naples, maison Hyselinck. — Marie Dobbels, rue Turgot, cour Goupil. 2. — Sophie Trigaut, rue Marquisat, cour Couthier. 2. — Louise Derville, rue des Champs, 2. — Elisa Vanthome, rue du Fort, 116. — Angèle Symœns, rue des Longues-Haies, cour Lempreur, 7. — Isidore Wattrelos, rue des Fossés, cour Tanghe. — Adèle Bacq rue de Beaurewaert, 34, cour Snauwaert.

Déclarations de décès du 19 janvier. — Charles Dejaeger 1 mois, rue de Beaurewaert 8. — Amélie Duchaussoir, 68 ans, ménagère, rue de la Longue-Chemise, 31. — Maria Lefebvre 8 mois, rue du Petit-Beaumont, maison Poissonnier, 1. — Eugénie Delbecque, 7 mois, rue Decrême, cour de la botte de Paris. — Emile Ridel, 1 an, 10 mois, rue des Fondeurs cour Vienne, 14. — Louis Minne, 2 mois, rue de la Chaussée. Vivequin, présenté sans vie, rue des Arts prolongée, 226. — Céline Wancique, 24 ans, 7 mois soigneuse, rue Bernard, cour Bernard, 14. — Augustin Thaon, 62 ans, propriétaire, rue de l'E-